

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE AIRG-France 2020

L'Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies Rénales Génétiques (AIRG-France) lance son appel à projets annuel. Le thème est : « **Recherche Clinique sur les Maladies Rénales Génétiques** ».
Référence : « AIRG-France/MRG-2020 ».

Cet appel à projets 2020 de l'AIRG-France dispose d'un **budget total de 135 000 euros**.

Conditions d'attribution :

Le financement sera attribué à un ou plusieurs projets. Les équipes de recherche devront travailler dans un laboratoire ou hôpital publics, en France ou à l'étranger.

Les équipes étrangères déposant une demande doivent mentionner une collaboration avec au moins une équipe française. Le français sera la langue principale de communication et de contractualisation. Le financement sera attribué en deux voire trois versements, à condition de produire un rapport d'activité didactique en français à chaque versement. La demande de financement peut concerner les équipements ou le fonctionnement, mais en aucun cas des frais de gestion.

Procédure :

La procédure de soumission de projet se fera **en deux temps** :

1 - L'AIRG-France souhaite recueillir **vos lettres d'intention dans un premier temps**, afin de mieux cibler la (les) thématique(s) privilégiée(s) et d'adapter le(s) financement(s). Nous vous remercions donc de renseigner les items de la lettre d'intention jointe (en Calibri 11) sans dépasser l'espace dédié sous peine de non recevabilité.

Ce document est à retourner **au plus tard le 30 mai 2020** à airg.permanence@orange.fr.

2 - Les **candidats retenus** lors de cette première étape, feront parvenir un **projet de 10 pages maximum**, rédigé en français (ou en anglais pour les équipes étrangères), incluant le résumé du projet scientifique en français, la composition de l'équipe et les publications récentes émanant de celle-ci, ainsi qu'un budget détaillé. Le coordonnateur du projet sera un chercheur statutaire ou un médecin hospitalier ou hospitalo-universitaire.

La candidature sera accompagnée d'un engagement de sa part à rédiger un ou plusieurs **résumés didactiques en français** du travail de recherche, destinés aux adhérents de l'AIRG-France ainsi que l'engagement à remercier par écrit l'AIRG-France sur toute publication et toute présentation orale ou affichée.

Les dossiers doivent être adressés par courriel, pour **le 30 juin 2020** au plus tard, à la présidente de l'AIRG-France (sandra.sarthou-lawton@airg-france.fr) et au secrétariat airg.permanence@orange.fr.

Simultanément, un exemplaire signé (papier) sera envoyé à l'adresse postale suivante :

AIRG-France – BP 78 – 75261 – Paris Cedex 06 – France

Les projets seront évalués par un jury choisi par le Conseil scientifique de l'AIRG-France, qui pourra faire appel à tout expert international, sollicité pour sa capacité à apprécier la qualité du projet, sa pertinence dans le contexte international, et l'adéquation entre la demande financière et les travaux proposés.

Les recommandations du jury seront transmises au Conseil d'Administration de l'AIRG-France, qui décidera de l'attribution finale et du montant des subventions.

Les résultats seront communiqués aux candidats **fin septembre 2020**.